

COMPOSTAGE KIT COLLECTIF

Formulaire de demande



Pour bénéficier d'un kit de compostage « collectif » de la part de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, **vous devez impérativement habiter sur l'une des 8 communes du territoire** : Châtillon-sur-Cluses, La Rivière-Enverse, Mieussy, Morillon, Samoëns, Sixt-Fer-à-Cheval, Taninges ou Verchaix



Prérequis nécessaires pour bénéficier d'un kit de compostage collectif

La production de compost peut être beaucoup plus efficace collectivement mais, chaque habitant continuera à apporter ces propres déchets organiques (reste alimentaire, déchets de cuisine etc.). Cette pratique se réalise au niveau des résidences (en pied d'immeuble) ou à l'échelle d'un quartier.

Le compostage collectif est confronté à des contraintes propres au milieu urbain et/ou à la multiplicité des participants ; c'est pour cela il faut respecter un certain nombre de conditions pour bien mener l'opération :

RÉSIDENCE (PRINCIPALE OU SECONDAIRE)

- Avoir une forte mobilisation des habitants concernés dans la résidence ou le quartier,
- S'informer des enjeux - environnementaux et économiques - du projet,
- Désigner au moins 2 référents « composteurs » pour assurer le suivi et le brassage des composteurs,
- Signer une convention d'engagement par le responsable de site (référent principal),

SITE DE COMPOSTAGE

- Disposer d'une place suffisante définie lors d'une concertation de groupe,
- Tenir un registre de suivi des opérations (transferts en maturation, vidage de bac, récupération du compost, brassage, quantité apport...),
- Faire un bilan annuel qualitatif (opérations, difficultés, solutions...) et quantitatif (gisement détourné),
- Définir le mode d'approvisionnement de la matière structurante (broyat),
- Trouver des solutions d'utilisation du compost.

ÉTAPE 1 : QUESTIONNAIRE

Structure :

Adresse :

Code postal : Commune :

Nombre de logements : Nombre de personnes :

... / ...



Restez
en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/





L'identification de deux référents est obligatoire pour mener à bien ce projet. Dans le cas d'une réponse négative, la Communauté de Communes ne pourra pas donner suite à votre demande.

RÉFÉRENT PRINCIPAL N°1

Nom - Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Commune :

N° téléphone :

Courriel :

RÉFÉRENT COMPOSTEUR N°2

Nom - Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

Commune :

N° téléphone :

Courriel :

Où seront placés les composteurs ?

.....

Prévoyez-vous des aménagements spécifiques ?

.....

Quel sera le mode d'approvisionnement du broyat ?

- Par vos propres moyens
- Autres / à préciser :
-

Comment envisagez-vous d'utiliser le compost ?

- Espaces verts / jardins de la résidence
- Chez un particulier
- Chez un paysagiste

ÉTAPE 2

RENNOYER le formulaire à la Communauté de Communes :

- de préférence par courriel : dechets@montagnesdugiffre.fr
- ou par courrier (ou à déposer) à l'adresse suivante : Communauté de Communes des Montagnes du Giffre, 508 avenue des Thézières, 74440 Taninges



ÉTAPE 3

Par la suite, le chargé de mission « biodéchets » de la Communauté de Communes **VOUS CONTACTE** pour vous rencontrer, identifier le site qui accueillera les composteurs, puis vous accompagner le cas échéant dans la mise en place du dispositif.



Restez
en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

